

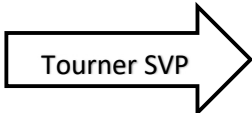


Pour participer aux **actions jeunesse** (local, activités, sorties, club,...) organisées par la Communauté de communes Sud Sarthe, l'**adhésion au PASS'JEUNES est OBLIGATOIRE.**

L'adhésion est de 10€ à partir de la 3<sup>ème</sup>, pour tous les jeunes bénéficiant de « chèques collèges » et du « e.pass jeunes » et pour tous les autres l'adhésion est de 5€, pour la période scolaire 2022-2023. Une carte d'adhésion vous sera remise en échange de ce document et du règlement.

Règlement possible : aide au temps libre (CAF), chèques collèges, chèques ANCV, chèques à l'ordre du trésor public, espèces, e.pass jeunes.

J E U N E	Nom : .....		Prénom : .....			
	Né le : .....		à : .....			
	Nationalité : .....		Sexe : F / M			
	N° de téléphone portable : .....					
	Adresse mail : .....@.....					
Régime de sécurité sociale : <input type="checkbox"/> CAF <input type="checkbox"/> MSA - N° d'allocataire CAF de rattachement : .....						
Contact 1	Nom : .....		Prénom : .....			
	N° de téléphone 1 : .....		N° de téléphone 2 : .....			
	Adresse mail : .....@.....					
	Adresse postale : .....		Code postale : .....	Ville : .....		
Contact 2	Nom : .....		Prénom : .....			
	N° de téléphone 1 : .....		N° de téléphone 2 : .....			
	Adresse mail : .....@.....					
	Adresse postale : .....		Code postale : .....	Ville : .....		
Vaccination	<b>Si le jeune n'a pas les vaccins obligatoires, joindre un certificat médical de contre-indication.</b>					
	<b>Vaccins obligatoires</b>		Oui / Non	<b>Vaccins recommandés</b>		Oui / Non
	BCG			Hépatite B		
	Poliomyélite / DT Polio / Tetracoq			Rubéole - Oreillons - Rougeole		
	Tétanos			Coqueluche		
Diphtérie			Autres (préciser)			
Renseignements	Indiquer les difficultés de santé (allergies, asthme, maladies, crises convulsives, hospitalisation, traitement) en précisant les dates, les précautions à prendre, le traitement médical en cours :					
	.....					
	.....					
	.....					



<input type="checkbox"/> Autorise <input type="checkbox"/> N'autorise pas	à être filmé et/ou photographié aux fins d'utilisation par la structure elle-même, la presse, le site internet, les supports informatiques de la structure, les stagiaires dans le cadre de leur rapport de stage.
<p>Je déclare :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- que les renseignements portés dans ce dossier sont exacts en intégralité, et m'engage à les actualiser.</li><li>- avoir pris connaissance du règlement intérieur du service et m'engage à le respecter.</li></ul> <p><u>Signature du Jeune</u></p>	

Il est fortement recommandé aux familles de souscrire un contrat d'assurance « Responsabilité Civile et individuelle accident » de façon à garantir une prise en charge, afin de prévenir tout incident qui surviendrait pendant les activités des services éducatifs intercommunaux. L227-5 Code de l'action sociale et de la famille.